



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE SÉLECTION POUR
L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL
DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE
2^{ÈME} CLASSE
- SESSION 2021 -**

Contenu

I.	TEXTES DE RÉFÉRENCE.....	3
II.	CONDITIONS DE RECEVABILITÉ.....	3
III.	COMPOSITION DU JURY.....	3
IV.	PRINCIPAUX CHIFFRES.....	4
V.	ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	5
	a. L'exposé :	5
	b. L'échange avec le jury :	6
VI.	RÉSULTATS D'ADMISSION.....	7

I. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.
- Arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- Arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- Arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts
- Arrêté n°32667-2021 modifiant l'arrêté n°31623-2021 du 31 mars 2021 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2021
- Arrêté n°31623-2021 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2021
- Arrêté du 20 mai 2021 modifiant l'arrêté du 17 mai portant nomination du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2021

II. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Peuvent s'inscrire à l'examen de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe, les adjoints techniques de recherche et de formation ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est ouvert.

III. COMPOSITION DU JURY

Le jury comprend :

- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale, président ;
- Au moins quatre membres dont au moins un expert, choisis à raison de leur compétence technique ou administrative et ayant un rang au moins égal à celui permettant d'occuper l'emploi ouvert à l'examen.

Il est composé pour la session 2021 et pour l'académie de la Polynésie française de :

Président :

- **Monsieur LEGENDRE Anthony**, Attaché principal d'administration de l'État, Vice-rectorat de la Polynésie française, Papeete.

Vice-présidente :

- **Mme Emilie CHONG**, Attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des ressources humaines, direction générale de l'éducation et des enseignements.

Membres du jury :

- **Mme CHUNE Maite**, Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, assistante de direction du vice-rectorat de la Polynésie française ;
- **M. Christophe FARNHAM**, Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, gestionnaire matériel du collège Maco Tevane.

Membres du jury experts :

- **Mme MAZAR Sophie**, ingénieure d'études hors classe à l'université de Paris, UFR de médecine ;
- **M. CREQUIE Ange**, technicien de recherche et formation de classe exceptionnelle, responsable hygiène et sécurité au collège de France.

IV. PRINCIPAUX CHIFFRES

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de postes			11
Candidats inscrits	36	29	65
Candidatures irrecevables	0	0	0
Candidatures recevables	36	29	65
<i>BAP G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention)</i>	34	27	61
<i>BAP E (informatique, statistique et calcul scientifique)</i>	1	1	2
<i>BAP F (culture, communication, production et diffusion des savoirs)</i>	1	0	1
<i>BAP A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement)</i>	0	1	1
Candidats présents à l'épreuve orale	35	28	63

Candidats admis sur la liste principale	8	3	11
Candidats admis sur la liste complémentaire	1	4	5

Note minimale	Note maximale	Moyenne	Seuil LP	Seuil LC
8	19	13,8	16,9	16

V. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe consiste en une épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes, permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les fonctions de d'adjoint technique principal de 2e classe et de reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité d'adjoint technique de recherche et de formation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus établi par le candidat, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués et d'un état des services publics et privés du candidat.

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

Pour permettre une analyse objective de chaque candidat, une fiche d'évaluation a été établie par les membres du jury :

Exposé (5 min. maximum)	/5
- Présentation	
- Structure de l'exposé	
- Poste occupé	
Missions	/12
- Qualifications	
- Compétences acquises	
- Méthode de travail	
- Organisation, planification	
Formation, gestion des crises, encadrement, connaissance de l'environnement professionnel	/3

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 31 mai au jeudi 03 juin 2021.

a. L'exposé :

Constats :

Cette année, le jury souligne une fois encore l'amélioration de la qualité de la prestation orale des candidats. Le jury constate que globalement les candidats arrivent réparés et ont une bonne connaissance de l'exercice. La majeure partie des candidats présente un exposé construit et respectant le temps imparti. Globalement, le jury félicite les candidats ayant fait l'effort de préparer leurs exposés.

A cet égard, certains agents passeraient le cap de l'admission par une meilleure structuration de l'exposé permettant de mieux souligner leur motivation, leurs compétences et leurs connaissances. L'utilisation totale des 5 minutes octroyées doit à ce titre être privilégiée.

Enfin, le jury souligne la motivation et l'enthousiasme de nombreux agents, enthousiasme qu'ils ont pu faire partager avec les membres de jury. La motivation des agents à vouloir progresser et exercer des responsabilités supérieures a été très appréciée.

Recommandations :

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à se préparer à cette épreuve, à continuer des formations et à demander conseil auprès de leur hiérarchie.

b. L'échange avec le jury :

Constats :

Le jury s'est attaché à apprécier la cohérence d'un parcours professionnel, dans des conditions diverses plus ou moins favorables d'exercice des fonctions et, d'autre part, l'envie d'exercer des responsabilités supérieures, notamment dans l'encadrement et la formation d'agents.

Le jury a valorisé les candidats ayant une bonne connaissance du contexte de leurs établissements d'exercice et souhaitant participer aux évolutions engagées ou souhaitées. En effet, il s'agit de tester la curiosité du candidat quant à son environnement professionnel et de son envie de l'améliorer. Le jury a apprécié que les candidats puissent exposer les contraintes auxquelles ils sont soumis en fonction de leur affectation, telles que l'exercice dans des îles éloignées ou encore le classement de l'établissement en REP+.

Les candidats qui n'ont pas été retenus gagneraient à améliorer leur candidature en travaillant certains aspects. Ces aspects, qui ont ainsi permis de départager les candidats, sont les suivants :

- La capacité à rendre compte de la réalité du travail et de l'intérêt que le candidat y porte. A ce titre, le jury encourage les candidats à rendre compte avec précisions de certains aspects de leurs fonctions afin de mettre en avant leurs connaissances techniques et leurs capacités d'organisation :
 - Place dans l'organisation collective (appartenance à une équipe, nombre d'agents la composant, description de la chaîne hiérarchique)
 - Rôle de formateur ou d'encadrant.
Les candidats doivent pouvoir préciser la manière dont ils prennent en charge les agents formés ou encadrés.
 - Organisation du travail au quotidien.
 - Description technique des opérations réalisées (matériels et matériaux utilisés).

Certains candidats démontrent une maîtrise technique dans l'utilisation des produits, ainsi que dans la connaissance du matériel et des règles de sécurité à mettre en œuvre. Le jury a apprécié que les agents puissent justifier ou être critiques quant à l'organisation retenue de leur travail. De même, le fait que les agents puissent justifier de l'utilisation de tel ou tel produit a été apprécié.

- Détention d'habilitations et suivi de formations professionnelles.
Le jury recommande aux candidats d'être exhaustifs quant aux habilitations détenues et aux formations professionnelles suivies. Ces éléments bien que parfois datés peuvent éclairer le jury quant à l'expérience acquise par le candidat.
- Le sérieux et l'authenticité des réponses du candidat. Le jury s'est attaché à vérifier concrètement les réponses apportées.
- L'ouverture sur l'environnement professionnel et la curiosité d'esprit qui permettent de dépasser le strict cadre de travail.
- La motivation pour le service public.
- Le sens des responsabilités.
- Les qualités relationnelles.

Recommandations :

Le jury encourage les candidats non admis à tirer des enseignements de la note et du rang de classement obtenus, et, au vu des éléments contenus dans ce rapport, à parfaire leurs préparations.

VI. RÉSULTATS D'ADMISSION

Le jury a proclamé les résultats d'admission le vendredi 4 juin 2021. Ainsi sur 65 candidats présents à l'épreuve orale, 11 candidats ont été admis sur la liste principale et 5 sur la liste complémentaire.

ACADEMIE DE POLYNESIE FRANCAISE

Session: 2021

Liste principale des candidats retenus après audition par le jury
 de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2^e classe
 ouvert au titre de l'académie de POLYNESIE FRANCAISE

Candidats inscrits sur la liste principale: 11

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
IOOFA		GEORGES,RAINUI	1
PUNU		TERAIEFA	2
TURA		TARO	3
TAAROA		TERIITUA YANNICK	4
LEE		HEIMANA , GERALDO	5
WALZL		BERNIARD	6
TEHAAMEAMEA		GABRIELLE	7
TEMARONO		IGNACE MAURIARI	8
FAILLOUX		MOERANI	9
STIN	TEAPEHU	NATHALIE	10
DEANE		CELINA	11

Fait à *Papeete* le *03/06/2021*

Le président du jury :

Anthony LEGENDRE



ACADEMIE DE POLYNESIE FRANCAISE

Session: 2021

Liste complémentaire des candidats retenus après audition par le jury
de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2^e classe
ouvert au titre de l'académie de POLYNESIE FRANCAISE

Candidats inscrits sur la liste complémentaire: 5

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
TEMARII	TAHIARII	GISLENE	1
TAUAROAO	TEAUNA	GILDA	2
DOUCET		TEIVA LUC PAEA	3
OTTO		IRMA	4
IAAE	SMITH	MARCELINE	5

Fait à *Papeete* le *03/06/2021*

Le président du jury

Anthony LEGENDRE



Les candidats ont pu consulter les résultats à partir du vendredi 4 juin 2021 à l'accueil du Vice-rectorat, immeuble Vehiarii, 25 avenue Pierre Loti à Papeete (face au temple Mormon) ou en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://www.itrf.education.gouv.fr/>

Fait à Papeete,
le jeudi 10 juin 2021

Le président du jury



Anthony LEGENDRE